

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 janvier 2020, s'est réuni le 14 janvier 2020 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget général : admission en non valeurs
- 2 – Construction de la maison communale : attribution des marchés de travaux (lots 4 et 6)
- 3 – Acquisition et cession de 8m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AL32
- 4 – Organisation d'une agence postale communale : convention avec La Poste
- 5 – Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapports des commissions / Informations diverses

### PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Joëlle SALINGUE, Miranda SUCO.

ABSENTS : René GUICHARDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque.

### **1 – BUDGET GENERAL : ADMISSION EN NON-VALEURS**

Sur proposition du Trésorier municipal, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de titres relatifs aux exercices 2017 et 2018 pour un montant total de 769.39 €. Les écritures sont passées sur le budget 2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **2 – CONSTRUCTION DE LA MAISON COMMUNALE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 4 ET 6**

Le conseil municipal approuve l'attribution des marchés de travaux des lots 4 et 6 tel que ci-après :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant €HT
4	Etanchéité	ECI	21 000.00
6	Serrurerie	VERMETAL	93 885.75

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **3 – ACQUISITION ET CESSIION DE 8M2 A PRELEVER SUR LA PARCELLE CADASTREE AL 32**

Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gracieux, auprès du Diocèse, de 8 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée AL 32, et la cession de ces 8 m<sup>2</sup>, à titre gracieux, à Mme PRADERA. Maître BOUALITA est désignée pour rédiger les actes à intervenir.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **4 – ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONVENTION AVEC LA POSTE**

Le conseil municipal approuve la création d'une agence postale communale afin d'assurer le maintien d'un service postal sur la commune. Le maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Poste.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **5 – AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs :

- au budget général dans la limite de 769 287.99 €,
- et au budget chaufferie dans la limite de 76 255.84 €.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **Questions et informations diverses :**

Les travaux de la maison communale des services ont débuté lundi 13 janvier 2020, comme prévu.

La séance est levée à 21h30.